

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 9 novembre 2018

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER MM BOS, BEYRIE, COMBE, LAZARE, MOUTIER, TORRENTE

Absents : Mme LIZOLA, MM FLAZINSKA, SERVENTIE-LACROIX

Mr Philippe MOUTIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

2 - Demande DETR – construction de 3 courts de squash – vestiaires – sanitaires et club-house

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait acquis un bâtiment abritant une salle de squash à la société Yvon avec une condition de vente « le maintien d'une salle de squash sur la commune ».

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, ce bâtiment vétuste doit être déplacé.

Afin de répondre aux besoins du club et à l'augmentation de nombre d'adhérents, la construction d'un nouveau bâtiment s'avère pertinente.

Ce nouvel équipement sportif sera situé à proximité des terrains de sport existants (football et tennis) et sera composé de 3 courts de squash, d'une coursive, de vestiaires-sanitaires et d'un club-house. Le projet tel que défini pourrait accueillir des compétitions de niveau régional voire national et développer cette discipline auprès des jeunes.

Ce bâtiment répond également aux normes d'accessibilité (ascenseur) ainsi qu'aux exigences fédérales.

Après différentes études, le montant du projet s'élèverait à 551 070,00 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études diverses).

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat par le biais de la DETR.

Le montage financier serait le suivant :

- Travaux HT :	509 700,00
- Maîtrise d'œuvre et études :	41 300.00
Soit un total H.T.	551 070.00
 TVA :	 110 214,00
 Soit un total TTC :	 661 284.00
 - DETR :	 175 000,00
- Conseil Départemental :	168 260.00
- Fond de concours CDC :	35 000.00
- Emprunt :	140 000.00
- Prêt relais TVA :	110 000.00
- Emprunt :	140 000.00
- Autofinancement :	33 024.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'aide financière au titre de la DETR.

2 - Construction d'un pôle raquettes – vestiaires - sanitaires – club-house – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité avait fait l'acquisition en 2006 d'un bâtiment abritant une salle de squash, appartenant à la Sté Yvon Mau, avec une condition de vente « le maintien de la salle de squash sur la commune ». Aujourd'hui, ce bâtiment est très vétuste et dans le cadre du projet d'aménagement de bourg, il doit être déplacé.

Après études et rencontres avec les différentes associations et afin de répondre aux besoins, la construction d'un nouveau bâtiment s'avère pertinente. Ce nouvel équipement serait situé à proximité des terrains de sport (football et tennis) et serait composé de 3 courts de squash, 1 court de tennis, 3 courts de badminton et permettrait de pratiquer également du tennis de table

Cet équipement unique en Sud Gironde permettrait la pratique plusieurs disciplines sur le même site et l'organisation de compétitions de niveau régional voire national. Ce bâtiment répondrait également aux normes d'accessibilité

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Après différentes études, le montant du projet s'élèverait à 841 136,00 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études diverses), le montage financier serait le suivant :

- Travaux HT : 781 836,00 €
- Maîtrise d'œuvre et études : 59 300,00 €

Soit un total HT : 841 136,00 €
TVA : 168 227,00 €
Soit un total TTC : 1 009 363,00 €

- Conseil Départemental : 216 000,00 €
- DETR : 278 264,00 €
- Subvention TDIL : 10 000,00 €
- Fonds de concours CDC du Réolais : 80 000,00 €
- Aide financière FFT : 40 000,00 €
- Prêt relais TVA : 168 000,00 €
- Emprunt : 170 000,00 €
- Autofinancement : 47 099,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

3 - demande d'aide financière de l'association des Parents d'Elèves

Le sujet est ajourné : le conseil municipal demande un complément d'information quant à la nature de la demande.

4 - Décisions modificatives – budget communal

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux concernant la création d'une aire sportive pour l'athlétisme vont être réalisés à hauteur de 40000 € et que les crédits budgétaires sont prévus par décisions modificatives (virement de crédits et vote de crédits supplémentaires).

Il est donc nécessaire d'effectuer les écritures suivantes :

- **vote de crédits supplémentaires**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 617 : études et recherches		5 000.00 €
D 023 : virement section invest.		25 000.00 €
D 2113 opération 286 Athlétisme		25 000.00 €
R 021 : virement section fonct.		25 000.00 €
R 74121 : DSR		2 000.00 €
R 73224 : fonds départ. DTMO		20 000.00 €
R 74751 : Particip du GFP		5 000.00 €

R 74835 : comp exo TH		3 000.00 €
------------------------------	--	------------

- **Virement de credits :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6067 : fournitures scolaires	1 200.00 €	
D 023 : virement section investis.		16 200.00 €
D 2113-286 piste athlétisme		15 000.00 €
D 2183-161 Matériel mobilier		1 200.00 €
D 678 : autres charges exceptionnelles	15 000.00 €	
R 021 : virement de section fonction.		16 200.00 €

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Informations diverses :

- Pépinière agricole bio : présentation par Mr le Maire du projet travaillé par l'équipe municipale. L'équipe propose de s'orienter vers un fermage plutôt qu'une pépinière. Les premières études montrent qu'un projet serait économiquement viable à partir de 2 hectares de culture, 1000 m² de serres et d'un système d'irrigation. L'étude n'est pas complètement aboutie et sera présentée aux membres du conseil municipal par les porteurs du projet.

- Association Festi Dropt : le manque de renouvellement des membres de l'association, l'usure et la démotivation des permanents face aux engagements physiques et moraux conduit le bureau à décider de cesser l'activité de l'association. Les membres du conseil regrettent ce choix tout en le comprenant, soulignent l'engagement des membres. A noter que les comptes de l'association sont positifs.

- GEMAPI: présentation par Antoine Combe de l'évolution du dossier GEMAPI : la gestion du risque inondation est porté par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde. La commune doit mettre à jour son plan communal de sauvegarde (PCS) et construire son plan d'action pour inondation (PAPI).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et ont signé les membres présents.